



Naturalisation covid 19

Par **Yasmine06**, le **16/01/2021** à **09:10**

Bonjour,rrnrJ'ai exercé mon métier d'aide à la personne pendant la crise sanitaire covid 19, y compris pendant la période du confinement.rnJe vous informe que je suis en France depuis septembre 2011 à ce jour. rnJ'ai commencé à travailler de novembre 2016 à ce jour, d'une manière régulière, chez des particuliers qui déclaraient au CESU (URSSAF).rnUne première demande de Titre de Séjour a été effectuée en 2017 mais a été rejetée.rnJ'ai fait un recours administratif au tribunal de Melun, le juge a annulé la décision du préfet et il a enjoint la préfecture à réexaminer mon dossier.rnLa préfecture a transmis mon dossier à la DIRECCTE et cette dernière a autorisé un Titre de Séjour à mon égard en qualité de salarié en décembre 2020.rnrnJ'ai continué à travailler chez trois particuliers pendant le confinement, c'étaient des personnes qui ont plus de 70 ans, et j'ai travaillé aussi pendant le deuxième confinement chez l'ensemble de mes employeurs (au nombre de 9).rrnrEst-ce que je peux déposer un dossier de naturalisation covid 19, même si je n'ai pas 2 ans de séjour régulier, et que je viens juste d'avoir mon titre de séjour salarié ?rnJe déclare aux impôts depuis l'année 2013. rnrnMerci de m'informer.rnrnCordialement.

Par **amajuris**, le **16/01/2021** à **10:33**

Bonjour,rrnrvoir ce lien sur la procédure de naturalisation :rrnr<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>rrnrsachant que : rnrn- *L'insertion professionnelle constitue une condition essentielle de l'assimilation et de l'intégration en France.*rrnrn- *Une **durée minimale de 5 ans** de résidence en France est exigée sauf dans certaines situations particulières.*rrnrnla naturalisation française est toujours une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions.rnrnsalutations

Par **Visiteur**, le **16/01/2021** à **20:54**

Bonsoir
Ce lien également <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14384>